

Paris, le 26 février 2025

## **Cyclone Chido à Mayotte : les assureurs vont verser près de 500 millions d'euros d'indemnisations**

- Le samedi 14 décembre 2024, le cyclone tropical Chido a durement touché l'archipel de Mayotte. Dès le 18 décembre, les assureurs ont décidé l'envoi en urgence d'une mission de reconnaissance commune à tous les assureurs concernés, ainsi que l'extension de la période de déclaration des sinistres au-delà du délai légal de 30 jours pour le porter à 45 jours.
- Plus de deux mois après le passage du cyclone, le bilan des dommages est lourd : Chido a occasionné 20 520 sinistres pour un coût total de 494 millions d'euros.
- Les dommages concernent les biens des particuliers (39 % soit 191 millions d'euros), les biens des entreprises et des collectivités locales (44 % soit 220 millions d'euros) et les automobiles (15 % soit 72 millions d'euros).
- Les assureurs ont décidé d'une nouvelle extension du délai de déclaration des sinistres au-delà du délai légal de 30 jours pour le porter jusqu'à 60 jours.

Le 14 décembre 2024, la préfecture de Mayotte a placé le département en alerte violette cyclonique face à l'arrivée du cyclone Chido, qui a occasionné des dégâts humains et matériels considérables. Les écoles et une grande partie des habitations ont été détruites, principalement par le vent. De plus, des lieux stratégiques ont été lourdement impactés : le système hospitalier a été très endommagé et en particulier le centre hospitalier de Mayotte, dont la toiture a été en partie détruite. Le port a également été endommagé et de nombreuses embarcations ont sombré. Les réseaux routiers, d'eau potable et d'électricité ont été fortement perturbés.

Il s'agit du pire évènement climatique qu'ait connu l'île depuis près d'un siècle. Au regard de son intensité et des dommages qu'il a engendrés, le cyclone Chido présenterait une sévérité de 4 sur l'échelle de Saffir-Simpson, tout comme le cyclone Dina à La Réunion en 2002. Les rafales de vent enregistrées, jusqu'à plus de 220 km/h selon les services météorologiques français, sont restées inférieures à celles enregistrées lors du cyclone Irma (360 km/h), de catégorie 5.

Le cyclone Chido a occasionné 20 520 sinistres pour un coût total de 494 millions d'euros :

- 7 860 sinistres concernent des biens de particuliers pour un coût de 191 millions d'euros, soit 39 % des sinistres et du montant total des dommages ;
- 1 520 sinistres concernent des biens professionnels et des collectivités locales pour un coût de 220 millions d'euros, soit 7 % des sinistres et 44 % du total des dommages ;
- 11 060 sinistres concernent des automobiles pour un coût de 72 millions d'euros, soit 54 % des sinistres et 15 % des dommages.

Dans ce contexte, les assureurs ont décidé d'une nouvelle extension du délai de déclaration des sinistres au-delà du délai légal de 30 jours pour le porter jusqu'à 60 jours, après une première extension à 45 jours qui avait été annoncée le 18 décembre 2024.

### Contact presse

Jean-Baptiste Mounier  
[j.mounier@franceassureurs.fr](mailto:j.mounier@franceassureurs.fr)  
+33 (0) 6 76 52 26 55

Camille Bouchat  
[c.bouchat@franceassureurs.fr](mailto:c.bouchat@franceassureurs.fr)  
+ 33 (0) 6 82 37 26 69

### Fédération Française de l'Assurance

26 boulevard Haussmann, 75009 Paris  
Téléphone : +33 1 42 47 90 00 | [franceassureurs.fr](http://franceassureurs.fr)  
X : [@FranceAssureurs](https://twitter.com/FranceAssureurs) | LinkedIn : [FranceAssureurs](https://www.linkedin.com/company/franceassureurs)

**Florence LUSTMAN, présidente de France Assureurs :** « Je tiens à exprimer toute ma solidarité à nos concitoyens de l'archipel de Mayotte, qui, depuis le cyclone Chido du 14 décembre dernier, ont vécu et vivent toujours des heures dramatiques. Après l'envoi en urgence d'une mission de reconnaissance commune à tous les assureurs concernés, les assureurs mettent maintenant tout en œuvre pour indemniser les sinistrés malgré l'ampleur des difficultés. C'est le sens de cette nouvelle extension du délai de déclaration des sinistres jusqu'à 60 jours, c'est-à-dire bien au-delà du délai légal de 30 jours. »

## À propos de France Assureurs

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 254 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances.

L'assurance est au cœur des enjeux de société : à ce titre, France Assureurs a vocation à prendre une part active au débat public. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'assurance, en France et à l'international, qu'il s'agisse des questions de prévention, de protection, d'investissement ou d'emploi. Les données statistiques qu'elle centralise et son expertise lui permettent d'accompagner ses membres dans les évolutions du secteur. France Assureurs s'appuie sur un réseau de correspondants dans l'ensemble des territoires français pour accompagner les élus locaux en cas d'événement de grande ampleur ou pour valoriser les métiers de l'assurance ou encore pour relayer les positions du secteur.

« Mobiliser toutes les énergies de l'assurance pour faire avancer la société en confiance » est la raison d'être de France Assureurs.

France Assureurs - Faire avancer la société en confiance est une marque de la Fédération Française de l'Assurance.

---

### Contact presse

**Jean-Baptiste Mounier**  
[jb.mounier@franceassureurs.fr](mailto:jb.mounier@franceassureurs.fr)  
+33 (0) 6 76 52 26 55

**Camille Bouchat**  
[c.bouchat@franceassureurs.fr](mailto:c.bouchat@franceassureurs.fr)  
+ 33 (0) 6 82 37 26 69

**Fédération Française de l'Assurance**  
26 boulevard Haussmann, 75009 Paris  
Téléphone : +33 1 42 47 90 00 | [franceassureurs.fr](http://franceassureurs.fr)  
**X :** [@FranceAssureurs](#) | **LinkedIn :** [FranceAssureurs](#)